

La Ville de Narbonne s'engage pour redynamiser le cœur de ville

L'amélioration de l'attractivité du cœur de ville de Narbonne figure parmi les priorités de la Ville. Un large éventail d'actions est ainsi engagé depuis de nombreuses années afin de soutenir le commerce local, améliorer l'accessibilité, développer les initiatives, embellir le cadre de vie, accroître la sécurité, etc.

Depuis 2016, la mission « Bourg en lumière » travaille ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des habitants du quartier de Bourg, à travers un dispositif global. Elle travaille ainsi, avec de nombreux partenaires locaux, à lutter contre l'habitat indigne et les vacances commerciales, ou encore à développer l'attractivité touristique de ce secteur à travers des actions en faveur du patrimoine.



Elle a notamment créé la Brigade d'information civique, qui vient à la rencontre des habitants pour lutter contre les incivilités et améliorer le vivre-ensemble. Elle étudie également un vaste projet de requalification de la rue de la Parerie, du parking de Bourg et de la place des Quatre-Fontaine. Ce projet, très abouti, pourrait être intégré très rapidement au plan « Action cœur de ville »

Le Grand Narbonne se mobilise pour la revitalisation des cœurs de villes et villages

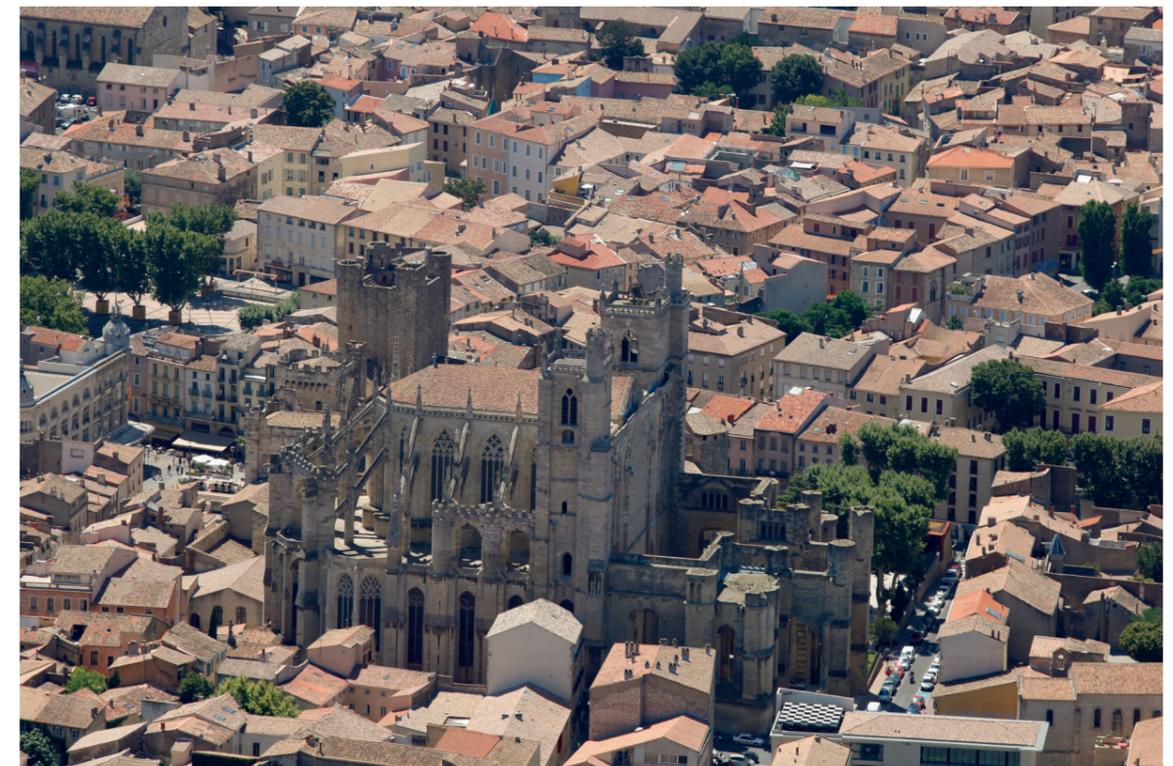
En charge de la politique sociale de l'Habitat, le Grand Narbonne s'engage notamment pour la revitalisation des cœurs de villes et villages. Ainsi, pour la ville de Narbonne, la Communauté d'agglomération a investi plus d'un million d'euros pour la réhabilitation du bâti dégradé concernant 130 logements. Ces aides ont permis de générer 5M€ de travaux et participent au soutien des entreprises locales du bâtiment.

Les actions du Grand Narbonne ne se limitent pas à des enveloppes financières. Un travail continu de sensibilisation et de pédagogie est mené auprès des habitants, grâce à l'appui de nombreux partenaires : Espace Info Energie pour la rénovation énergétique, ADIL pour conseiller propriétaires et locataires, CAUE pour mieux réhabiliter. Des formations auprès des élus et professionnels sur les thèmes du patrimoine ou de la lutte contre l'habitat indigne en centre ancien sont également organisées.

Enfin, le volet mobilité est un enjeu fort. Outre, les quatre lignes urbaines qui relient le centre-ville aux quartiers, le Grand Narbonne a mis en place une navette gratuite desservant le centre historique de Narbonne.

Dossier de presse - Mercredi 26 septembre 2018

Un plan « Action cœur de ville » pour construire le Narbonne de demain



Afin de renforcer son dynamisme et son attractivité, **Narbonne a été sélectionnée** pour participer au plan gouvernemental « **Action cœur de ville** ». Un dispositif innovant, qui concerne 222 villes en France, avec un budget de 5 milliards d'euros afin de permettre aux villes moyennes d'engager des projets structurants pour leur avenir.

Ce mercredi 26 septembre, la Ville de Narbonne et la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne signent, avec les différents partenaires financiers, dont l'Etat, la convention cadre pluriannuelle qui concrétise l'entrée dans ce dispositif majeur pour le territoire narbonnais.

Contact presse :

GRAND NARBONNE

Fanny DUPUIS - Service communication

f.dupuis@legrandnarbonne.com

Tél. 04 68 65 39 55

www.legrandnarbonne.com

Contact presse :

Ville de NARBONNE

Direction de la communication

Tél. 04 68 90 31 36

presse@mairie-narbonne.fr

Le plan « Action cœur de ville »

Annoncé le 14 décembre 2017 lors de la 2^e Conférence nationale des territoires, le programme national « Action cœur de ville » répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle en tant que moteurs de développement de leur territoire.

222 villes ont ainsi été sélectionnées par l'Etat sur la base de dossiers de candidature. Des villes qui bénéficieront d'un soutien essentiel dans leurs projets de revalorisation de leurs cœurs de ville, qu'il soit financier (avec une enveloppe globale de 5 milliards d'euros répartie entre l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, l'Action logement, la Caisse des dépôts et consignation, etc.), ou technique, avec la mise en relation des différents acteurs de cet enjeu : bailleurs sociaux, commerçants, institutions...

La **mise en œuvre de ce programme dure cinq ans, de 2018 à 2022.**



Un atout pour Narbonne et son territoire

En étant sélectionné dans le cadre de ce programme, Narbonne profite d'une formidable opportunité de développer une vision d'ensemble et d'entreprendre des actions prioritaires pour le développement du centre-ville, en cohérence avec son identité.

Elle figure parmi les premières communes de France à s'engager dans ce plan, grâce au travail important effectué en amont par les différentes institutions afin de cibler les besoins et projets nécessaires à la redynamisation du cœur de ville.

Une large mobilisation

Peu après la confirmation de l'éligibilité de la Ville de Narbonne à ce dispositif par Jacques Mezard, Ministre de la cohésion et des territoires, fin avril, une première réunion de lancement s'est réunie, le 4 mai. Un comité de projet a été installé le 25 juin, coprésidé par la Ville et le Grand Narbonne. Il réunit les différents partenaires financiers (Etat, Agence nationale de l'habitat, Action logement, Caisse des dépôts et consignation, etc.) et travaille, en comités techniques, avec les acteurs locaux concernés par l'enjeu du cœur de ville : conseils citoyens, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, associations de commerçants, CCI, Chambre des métiers de l'Aude, DTTM, Alenis...

C'est ce comité de projet qui a élaboré la convention cadre pluriannuelle signée ce mercredi 26 septembre.

Une convention-cadre qui définit les grands axes

La convention-cadre comporte les éléments suivants :

- le diagnostic et les enjeux de la commune
- la stratégie de transformation du centre-ville, déclinée sous forme d'un projet à mettre en œuvre sous la forme d'un plan d'action avec la présentation synthétique des actions à mener
- les périmètres d'intervention (étude, projet, interventions prioritaires)
- les étapes du calendrier de mise en œuvre
- le plan global de financement (actions prévisionnel et actions matures)
- les moyens de pilotage (local/régional), de suivi/évaluation, et d'association au public.

Les projets à engager dans le cadre du plan « Action cœur de ville » se déclinent selon cinq thématiques :

- **Axe 1** - De la réhabilitation à la restructuration: vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- **Axe 2** - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- **Axe 3** - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- **Axe 4** - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- **Axe 5** - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

A partir de la signature de la convention-cadre, le comité de projet a 18 mois pour élaborer et présenter des projets concrets d'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité du centre-ville. Ce travail sera réalisé avec le soutien d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Des actions matures, déjà prêtes à être engagées

Le comité de projet a d'ores et déjà défini deux actions à engager dans les plus brefs délais :

- > **missionner un cabinet d'étude** pour réaliser un diagnostic « flash » (en un mois) sur le développement économique et commercial, avec des solutions concrètes d'amélioration à apporter. Elle est financée par la Caisse des dépôts et consignations.
- > **réaliser une étude de cadrage** d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), intégrant le calibrage de l'intervention des trois îlots dégradés identifiés dans le cadre de l'OPAH actuelle.

D'ici la fin de l'année 2018, des solutions concrètes seront ainsi présentées sur ces sujets... Une première étape avant la présentation des projets « Action cœur de ville » pour la Ville de Narbonne, fin 2019.

